

N°DCA-2022-035

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
13
- Pouvoirs :
3
- Votants :
16



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME « SYSTEME DE GESTION DES DONNEES
DE REFERENCE ET SYSTEME D'INFORMATION DECISIONNEL »**

Le 02 juin 2022, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 17 mai 2022, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Dominique TESSIER.
MM. Nicolas BERTRAND, Bastien CORITON, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Florent SAINT-MARTIN, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléant

M. Jean-Michel MAUGER.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Patrick D'ANGELO, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoirs :

Mme Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK à Monsieur Nicolas BERTRAND.

M. Didier TERRIER à Monsieur Julien DEMAZURE.

M. Olivier BUREAUX à Madame Virginie LUCOT-AVRIL.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Christine MOREL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK.

MM. Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Guillaume COUTEY – représenté, Nicolas ROULY, Didier TERRIER, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis</i>	<i>Adapter le Patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée.*

*

* *

Depuis plusieurs années, les systèmes d'information sont passés d'une considération en tant que centre de coût à une considération comme apport de valeur pour l'organisation. Le système d'information, notamment au travers de son patrimoine de donnée, devient un enjeu stratégique de pilotage.

La présente délibération a pour objet la création de l'autorisation de programme dédiée à la mise en production d'un système de gestion des données de référence (GDR) et d'un système d'information décisionnel (SID).

Ainsi, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) pourra contextualiser plus efficacement ses stratégies de gestion et de couverture opérationnelle, par la mise à disposition et l'exploitation des données de référence auprès des échelons stratégiques de la gouvernance de l'Etablissement, mais aussi auprès de tous les managers, et plus particulièrement des chefs de centre et des chefs de service.

Le système de gestion des données de référence (GDR) permet de s'assurer que les données de référence sont correctement identifiées, utilisables sans risque, exempt d'erreur et de bonne qualité. Le système d'information décisionnel (SID) permet de piloter l'activité quotidienne et conduire des décisions stratégiques, sur la base d'une analyse et d'une interprétation des données au travers d'un environnement accessible aux décideurs, managers et collaborateurs.

Cet ensemble permet de faciliter le partage de données de façon sécurisée entre les agents et les différents services en veillant à réduire les risques opérationnels issus de la technologie tout en garantissant l'efficacité et la sécurité des actifs informationnels ainsi que leur traitement.

Concrètement, le rôle de la GDR est avant tout l'unicité des données. Cela offre aussi une sécurité renforcée, le maintien de la qualité et de la gouvernance des données et la traçabilité des données pour permettre un pilotage tactique et stratégique du Sdis 76.

Associée à la trajectoire du futur système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours (NexSIS), la GDR devient un enjeu majeur afin de préparer l'ensemble des outils permettant de stocker, gérer et diffuser les données référentielles au sein de l'organisation vers le système unifié. Ce processus s'inscrit dans une démarche dite d'urbanisation qui implique des principes et règles dans un cadre cohérent, stable et modulaire, auquel les différentes instances décisionnaires de l'organisation peuvent se référer lors d'un investissement relatif au management du système d'information (changement d'éditeur par exemple).

Le programme d'un montant global de 350 K € pour un coût de maintenance annuelle (maintien en condition) à terme de 40 K € s'entend sur une période allant de 2022 à 2025.

D'un point de vue du maintien en condition du SID, l'impact pourrait être neutre pour un service amélioré et ouvert à tous au regard du temps passé aujourd'hui à maintenir les flux point à point et à l'exécution des rapports.

Aussi, le présent rapport a pour objet la création d'une autorisation de programme relative à la mise en production d'un système de gestion des données de référence (GDR) et d'un système d'information décisionnel (SID).

Il est proposé de créer une nouvelle AP dont le rythme de décaissement serait le suivant :

Intitulé	2022	2023	2024	2025	Montant total
Système d'information décisionnel et gestion des données de référence	140000 €	90 000 €	70 000 €	50 000 €	350 000 €

Les crédits de paiement sont planifiés par domaine décisionnel

Intitulé du domaine décisionnel	Montant global	Crédits de paiement			
		2022	2023	2024	2025
Toutes Interventions et traitement des appels Secours à personne (valorisation des fiches bilans et suivi de la pharmacie)	350 000 €	140 000 €			
Ressources Humaines et formation Portail utilisateur (SPV et SPP) Données de référence RH			50 000 €		
Modules avancées interventions (non engagement, délais SDACR, armabilité des engins, simultanéité)			40 000 €		
Activité santé et secours médicale Analyse des gardes et du temps de travail				40 000 €	
Indemnités SPV Logistique et équipement				30 000 €	
Prévention Finances Données de référence équipement					50 000 €

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220607-DCA-2022-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2022

Affichage : 08/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,
Signé électroniquement, le 07/06/2022
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER